

Nouvelles modalités en matière d'enregistrement du temps de travail: quelles opportunités pour les entreprises?



HEG Arc, Neuchâtel
Mardi 12 janvier 2016 - 17h00 à 19h00

Co-organisateurs:



Chambre neuchâtoise du
commerce et de l'industrie



Public cible

Responsables RH, directeurs et directrices d'entreprises, managers et cadres, syndicats d'employeurs comme d'employé-e-s.

Concept

Pour la première fois, la HEG Arc, l'association HR Neuchâtel et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie s'associent pour organiser une manifestation afin de présenter les modifications législatives en matière d'allègement de l'obligation d'enregistrer le temps de travail qui entreront en vigueur au 1er janvier 2016.

Thème

L'employeur a l'obligation d'enregistrer de manière intégrale et détaillée le temps de travail de ses employé-e-s soumis-es à la loi sur le travail. Cette obligation n'étant plus adaptée à la réalité actuelle du monde du travail, elle n'était dès lors souvent plus respectée. Après plusieurs années de discussion entre partenaires sociaux, un compromis a finalement été trouvé et deux nouvelles dispositions légales entreront en vigueur au 1er janvier 2016. Elles prévoient la possibilité de procéder, à certaines conditions et pour une certaine catégorie d'employé-e-s, à un enregistrement simplifié de la durée du travail, voire d'y renoncer totalement.

Objectif

Lors de ce séminaire, le cadre légal fixant les obligations de l'employeur en matière de temps de travail sera tout d'abord posé. Afin de rappeler la nécessité du respect des obligations précitées, un éclairage sera fait sur les conséquences d'un surmenage professionnel sur la santé des travailleurs. Le contenu et les conditions d'application des nouvelles dispositions légales seront décrites. Finalement, les participant-e-s auront la possibilité d'échanger avec tous les intervenants, de partager leurs expériences et de réfléchir à la future mise en œuvre des alternatives proposées par les nouvelles dispositions légales.

Programme

17h00

Accueil

Durée du travail : cadre légal

[Régine Delley](#)

Impact sur la santé

[Patricia Mosset](#)

Enregistrement du temps de travail : ce qui reste, ce qui change

[Jean-Luc Bulliard](#)

Table ronde

[Echange entre le public et les intervenant-e-s, ainsi qu'avec des professionnel-le-s RH](#)

19h00

Fin du séminaire

[Réseautage autour d'un apéritif dinatoire](#)

Intervenant-e-s

Jean-Luc Bulliard, collaborateur spécialisé, Office de l'inspection du travail du canton de Neuchâtel

Régine Delley, avocate, CNCI, responsable du conseil juridique aux entreprises i-lex

Patricia Mosset, médecin-assistante, Institut universitaire romand de Santé au Travail, Lausanne

Lieu

HEG - Haute école de gestion Arc
Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics:

Campus Arc 1 se situe à 500m à l'est de la gare de Neuchâtel
Arrêt de bus: Gare / Blaise Cendrars

Inscription

Délai : vendredi 8 janvier 2016

En ligne sur: <http://www.ig.he-arc.ch/EET>

Finance d'inscription

CHF 80.- pour les membres i-lex et pour les membres de HR Neuchâtel.

CHF 100.- pour les membres de la CNCI.

CHF 150.- pour les non-membres.

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsable de la manifestation

Ludmila Schindelholz
Prof. chargée d'enseignement, HEG Arc
Membre du comité de HR Neuchâtel

Organisation/ Contact

Loredana Monica Valcu

E-mail : monica.valcu@he-arc.ch

Tél : +41 32 930 20 76

HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21 – 2000 Neuchâtel

www.heg-arc.ch